

28.11.2012 - 11:56 Uhr

Allianz Suisse: rémunération globale à nouveau élevée dans le 2e pilier

Zurich (ots) -

En dépit du bas niveau des taux d'intérêt et d'un contexte de marché difficile, les clients d'Allianz Suisse profitent de nouveau d'excédents substantiels dans le 2e pilier (LPP) pour l'exercice 2012. S'inscrivant à 2,0% pour la part obligatoire et à 2,4% pour la part surobligatoire, la rémunération est nettement supérieure aux prestations garanties.

Plus de 12'000 petites et moyennes entreprises (PME) employant quelque 140'000 collaborateurs en Suisse font confiance à Allianz Suisse et à son modèle d'assurance globale pour leur prévoyance professionnelle. Pour l'exercice 2012, ces entreprises profitent de nouveau d'une rémunération globale (excédents d'intérêts et de risque inclus) des plus confortables. Les avoirs de la part obligatoire ont en effet été rémunérés à 2,0%, soit 0,5 point de plus que le taux minimal prescrit par la loi, qui se monte à 1,5 %. Dans la part surobligatoire de leur compte LPP, les assurés ont droit cette année à une rémunération de 2,4%. «Les clients bénéficient de la solide dotation en capital d'Allianz Suisse et de sa politique de placement axée sur la sécurité. C'est ce qui nous permet de continuer à offrir à nos clients une rémunération toujours aussi élevée des avoirs de vieillesse», souligne Rudolf Alves, responsable Vie/Hypothèques d'Allianz Suisse.

Des excédents toujours élevés

Depuis plusieurs années déjà, Allianz Suisse offre à ses clients la meilleure rémunération LPP du marché, comme l'a confirmé le comparatif des caisses de pension réalisé par un organisme indépendant pour un grand hebdomadaire. Sur les sept dernières années, la rémunération globale moyenne (excédents d'intérêts et de risque inclus) s'inscrit ainsi à 2,7%, soit nettement au-dessus de la moyenne du marché. Selon le comparatif des caisses de pension, Allianz Suisse affiche également les frais de risque et d'administration les moins élevés. «De plus en plus de clients optent pour la sécurité, notamment dans le domaine de la prévoyance professionnelle, et s'en remettent aux garanties fournies par notre modèle d'assurance globale», précise Rudolf Alves. Car le principal avantage du modèle d'assurance globale, c'est que l'assureur vie assume seul les risques liés à la prévoyance professionnelle. Le risque de sous-couverture disparaît donc complètement. Depuis 2006, Allianz Suisse enregistre un net accroissement de son portefeuille LPP, avec des affaires en hausse d'environ 25%.

Contact:

Hans-Peter Nehmer
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hanspeter.nehmer@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100729118> abgerufen werden.